



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## transport de marchandises

Question écrite n° 16933

### Texte de la question

M. Michel Meylan attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le rapport de M. Christian Brossier relatif à la politique française des transports terrestres dans les Alpes qui vient d'être publié par le Gouvernement. Le projet de construction d'une liaison ferroviaire à travers les Alpes selon l'axe Lyon-Turin s'y trouve fortement remis en cause. Or pour les vallées alpines le report de ce projet au delà des années 2015 aurait des conséquences désastreuses sur l'aménagement du territoire et de l'économie mais aussi sur l'environnement. En effet, l'augmentation du trafic routier à travers les Alpes et notamment par le tunnel du Mont-Blanc ne cesse de croître. A Chamonix on enregistre en moyenne le passage de 2 000 poids-lourds par jour. En outre une étude pour la commission européenne relative au trafic alpin à l'horizon 2010 prévoit une augmentation de 75 % du trafic par rapport aux données de 1992. Aussi seul ce projet peut contribuer au nécessaire rééquilibrage de l'espace sud-européen et permettre une diminution des nuisances liées au trafic routier. Le rapport Brossier souligne la nécessité de clarifier la politique alpine en matière de transports terrestres. C'est pourquoi il lui demande de lui préciser quelles sont les intentions du Gouvernement dans ce domaine.

### Texte de la réponse

Lors du sommet franco-italien d'octobre 1997, les deux gouvernements ont décidé d'engager un nouveau programme d'études sur le tunnel de base de la liaison Lyon-Turin. Le ministre de l'équipement, des transports et du logement veille à l'exécution de cette décision, conformément aux accords passés. Le rapport relatif à la politique française des transports terrestres dans les Alpes, publié récemment à la Documentation française, a été réalisé à la demande du ministre par le conseil général des ponts et chaussées. Etabli par des experts sous la direction de M. Christian Brossier, ce rapport fournit un matériau de réflexion très riche sur lequel le Gouvernement pourra désormais s'appuyer. Il convient de noter que la problématique de ce rapport ne se résume pas aux aspects relatifs à la liaison ferroviaire Lyon-Turin puisqu'il aborde l'ensemble des questions relatives aux traversées de l'arc alpin, y compris celles relatives aux traversées des autres pays alpins. Les analyses et recommandations qui figurent dans ce rapport ont été formulées, comme c'est la règle pour les rapports administratifs, sous la responsabilité de ses auteurs. C'est au Gouvernement qu'il appartient de prendre les décisions qui relèvent de sa responsabilité. C'est le cas pour ce qui concerne la liaison Lyon-Turin pour laquelle le ministre de l'équipement, des transports et du logement vient de fixer les orientations lors d'une journée consacrée au transport ferroviaire en Rhône-Alpes avec les services de l'Etat le 18 septembre 1998.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Meylan](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16933

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé** : équipement et transports  
**Ministère attributaire** : équipement et transports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 13 juillet 1998, page 3866

**Réponse publiée le** : 12 octobre 1998, page 5592